



C.A.L.A.S.

Créateur d'Ambiances Ludiques Artistiques et Sportives

*« En Traditionnel comme en Apprentissage, le diplôme C.A.L.A.S. reste le même.
Seule la formule change »*

CALAS Traditionnel	CALAS Apprentissage
<p><i>Vous souhaitez travailler en France ou à l'Étranger ?</i></p> <p>Le CALAS Traditionnel vous offre cette opportunité (découverte de différents Tour-Opérateurs lors des stages).</p>	<p><i>Vous souhaitez travailler uniquement en France ?</i></p> <p>Le CALAS Apprentissage vous permet d'effectuer les saisons d'hiver et d'été chez un même Employeur (Tour-Opérateur, Village de Vacances).</p>
<p><i>Quelles sont les différentes possibilités de financement ?</i></p> <p>Financement Public : 12 places financées par la Région Occitanie sous conditions.</p> <ul style="list-style-type: none">• être demandeur d'emploi,• Dès 18 ans• ne pas avoir bénéficié de formation financée sur fonds publics au cours des 12 derniers mois,• avoir une expérience minimum de 15 jours dans l'animation,• ne pas avoir un diplôme supérieur au BAC (IV).• Financement Individuel : quelques places disponibles en autofinancement (nous contacter).	<p><i>Qui vous finance la formation ?</i></p> <p>Le Conseil Régional d'Occitanie et l'Employeur (IGESA, MMV, BELAMBRA, CROISIEUROPE) financent la formation pour 19 candidats âgés de 18 à 30 ans.</p>
<p><i>Quelles sont les possibilités de rémunération ?</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Rémunération Pôle Emploi : si vous avez des droits ouverts au Pôle Emploi,• Rémunération Région : si vous n'avez pas de droits ouverts auprès du Pôle Emploi et que vous êtes sorti(e) du système scolaire depuis plus de 12 mois,• Aucune rémunération si vous ne rentrez pas dans ces critères.	<p><i>Qui vous rémunère ?</i></p> <p>L'Employeur vous rémunère selon les conditions de rémunération du contrat d'apprentissage.</p>
<p><i>Quelles sont les dates de formation ?</i></p> <p>Du 21 septembre 2020 au 07 mai 2021</p> <ul style="list-style-type: none">• 21 semaines en Centre de formation (735 heures)• 11 semaines en Entreprise (3 stages soit 385 heures)	<p><i>Quelles sont les dates du contrat d'apprentissage ?</i></p> <p>De septembre 2020 à septembre 2021</p> <ul style="list-style-type: none">• 18 semaines en Centre de formation (630 heures)• 34 semaines en Entreprise



REJOINS-NOUS !

LE RECRUTEMENT

- La première sélection s'effectue par l'intermédiaire du dossier de candidature que vous devez renseigner en ligne dans :
<http://thevillage.fr/rejoins-nous/>
Merci de bien vouloir choisir la formule qui vous intéresse entre :
CALAS Traditionnel ou **Apprentissage**.
- Si votre candidature est retenue, vous serez alors convoqué(e) à une journée de recrutement dans le courant du mois de Juin ou du mois d'Août.

Déroulement du casting :

Matin :

- Présentation de l'École et du programme de formation
- Cours collectif de « Fitness »

Après-midi :

- Présentation individuelle d'une prestation artistique de 2 mn maximum

Attention, un thème vous sera imposé et communiqué lors de votre confirmation au casting.

- Entretien individuel de motivation

« Bonne chance et peut être à bientôt à TheVillage, l'École des Anim' ! »



REJOINS-NOUS !